

Dossier : 2022\_03637  
Projet : 2022 DAC 131  
Siret : 428 655 500 00034  
Paris Asso : 14807

**Fiche de présentation**  
**SLAM PRODUCTIONS**

**1 - PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ASSOCIATION**

- Forme Juridique : association loi 1901
- Raison sociale : Slam Productions
- Adresse siège social : 103, rue Julien Lacroix 75020 Paris

• **Composition du bureau :**

- **Présidente** : Madame Catherine Duval
- **Trésorier** : Monsieur Hakime Talbi
- **Secrétaire** : Madame Patricia Ferstembert

- **Date de dépôt des statuts** : 20 avril 1999. Modifiés le 15 avril 2002, le 6 janvier 2006 et le 15 septembre 2009. Changement de président le 20 décembre 2016 et 31 mai 2017.

**Objet** : L'association a pour but la production et la promotion d'événements artistiques, l'organisation de spectacles vivants, la mise en place d'ateliers éducatifs et socio-éducatifs, ainsi que toutes activités para-commerciales pouvant servir à ce but.

- **L'association est-elle liée conventionnellement à la Ville** : Non
- **L'association exerce-t-elle d'autres activités que celles subventionnées par la Ville** : Non

**2 - PRESENTATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION**

- **Analyse des comptes de l'association au 31/12/2020 :**

- **Bilan :**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Total du bilan	73 9778 €	56 694 €
Total des immobilisations	13 087 €	15 181 €
Endettement	17 637 €	14 686 €
Trésorerie	9 037 €	11 794 €
Fonds de roulement	43 254 €	26 827 €

Les capitaux propres, composés de 42 007 € d'autres réserves et de 14333 € de résultat, se montent à 56 340€. Le fonds de roulement est positif et représente 240 jours de fonctionnement (60 jours en 2019). Les immobilisations diminuent à nouveau (21 382 € en 2018). L'endettement (+ 2 951 € par rapport à 2019) augmente et la trésorerie (-2 757 € par rapport à 2019) diminue. L'actif circulant (60891 €) couvre l'endettement (17 637 €). La situation financière de l'association s'améliore mais reste fragile.

- **Compte de résultat :**

	2020	2019
Produits	79 926 €	163 602 €
Charges	65 593 €	160 657 €
Résultat	14 333 €	2 945 €

Le pourcentage de diminution des charges d'exploitation (59%) est supérieur à celui des produits d'exploitation (51%).

Les produits sont composés à 51% de ressources propres, à 41% de subventions et à 8% de reprises sur amortissement et transfert de charges.

Les charges sont notamment constituées de 76% d'autres achats et services externes, de 17% de charges de personnel et de 7% de dotations aux amortissements et de diverses charges.

Le résultat d'exploitation passe de 5 597 € en 2019 à 15 079 € en 2020. L'exercice 2020 enregistre un résultat exceptionnel de -16 € et un résultat net de 14 333 €.

### 3 - PRESENTATION FINANCIÈRE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

- **Coût de l'action à subventionner** : 274 410 €
- **Montant de la subvention sollicitée** : 30 000 € à la DAC
- **Montant de la subvention proposée** : 15 000 €
- **Lignes de compte d'emploi** : Musique / lieux de travail / pôles ressources

#### • Budget prévisionnel de l'association en 2022

<b>Produits</b>		
Ressources propres	47 530 €	17%
Subventions Etat	116 000 €	42%
Subvention Région	25 000 €	9%
Subvention Mairie de Paris	55 000 €	20%
Centre National du Livre	5 000 €	2%
CNM	10 000 €	4%
Partenaires privés et divers	15 880 €	6%
<b>Total</b>	<b>274 410 €</b>	<b>100%</b>
<b>Charges</b>		
Achats	10 639 €	4%
Services extérieurs	63 885 €	23%
Autres services extérieurs	70 266 €	26%
Charges de personnel	128 227 €	47%
Impôts et taxes	1 393 €	1%
<b>Total</b>	<b>274 410 €</b>	<b>100%</b>

En 2022 le budget prévisionnel de l'association se confond avec celui de son festival. Les produits sont issus à 77% de subventions, à 17% de ressources propres (productions vendues, billetterie...) et 6% de contributions de partenaires privés.

Le montant de la subvention sollicitée auprès des services de la Ville de Paris représente 20% des ressources prévisionnelles.

Les charges sont constituées à 48% de services et d'autres services extérieurs (transports, honoraires, locations immobilières, assurances, documentation...), à 47% de frais de personnel et à 5% de diverses dépenses (achats et impôts).

L'association sera invitée à revoir son budget prévisionnel en fonction de la subvention accordée par la Ville.

- **Subventions des dernières années :**

- 2015 : 13 000 € (DAC: 10 000 €; DJS: 3 000 €)
- 2016 : 13 000 € (DAC: 10 000 €; DJS: 3 000 €)
- Depuis 2017 : 15 000 € par an